

Publié le 03 février 2009 à 06h39 | Mis à jour le 03 février 2009 à 06h45

## Résidences pour personnes âgées: les préposés exigent une formation



Selon le projet de règlement, les préposés aux bénéficiaires qui travaillent dans les résidences pour personnes âgées pourront bientôt prodiguer des «soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne» et administrer des médicaments aux aînés.

Photo: François Roy, La Presse



[Ariane Lacoursière](#)

La Presse

Les préposés aux bénéficiaires qui travaillent dans des résidences pour personnes âgées pourront sous peu s'acquitter de tâches qui leur étaient jusqu'à maintenant interdites. Ils pourront insérer des suppositoires, procéder à des touchers rectaux et administrer des médicaments. Cette situation inquiète les préposés, qui estiment ne pas être suffisamment formés pour assumer de telles responsabilités.

Le 14 janvier dernier, un projet de règlement qui modifiait les gestes pouvant être faits par les «non-professionnels» dans les résidences privées pour aînés a été publié dans la Gazette officielle du Québec. Si le projet de règlement va de l'avant, les préposés aux

bénéficiaires pourront prodiguer des «soins invasifs d'assistance aux activités de la vie quotidienne» et administrer des médicaments aux aînés.

Avant de réaliser ces tâches, les préposés devront avoir reçu des formations spéciales, offertes par les centres de santé et de services sociaux (CSSS) du Québec.

Depuis 2002, les intervenants qui ne font pas partie d'un ordre professionnel peuvent prodiguer des soins invasifs dans les établissements de ressources familiales et de ressources intermédiaires. Mais on élargit maintenant cette possibilité aux résidences privées pour aînés.

Au cabinet du ministre de la Santé, on explique qu'il s'agit simplement d'un «ajustement législatif».

Mais pour le président de la Fédération des préposés aux bénéficiaires du Québec (FPBQ), Michel Lemelin, cette décision devra être mieux encadrée.

M. Lemelin estime qu'actuellement la formation offerte aux non-professionnels n'est pas suffisante. «On demande aux préposés de réaliser des actes complexes, comme injecter de l'insuline, en leur donnant des formations de 15 minutes! Ce n'est pas correct!» dit-il.

### **Des aberrations**

Preuve que les formations sont insuffisantes, un préposé aux bénéficiaires qui avait reçu une formation sur les suppositoires a commis une erreur insensée dernièrement. «Après avoir donné deux suppositoires à un patient, il ne voyait pas d'effet. Il a envoyé son patient à l'hôpital. Là-bas, on a trouvé les deux suppositoires intacts dans le corps du patient. Le préposé ne savait pas qu'il fallait retirer l'emballage!» raconte M. Lemelin.

Pour éviter de telles aberrations, M. Lemelin croit que la formation devrait être uniformisée. «Les CSSS sont incapables de nous offrir des formations complètes, dit-il. Ils n'ont pas le personnel suffisant pour prendre le temps de nous former.»

M. Lemelin ajoute que les préposés aux bénéficiaires devraient être mieux protégés. «On nous demande de prendre plus de risques, sans nous donner la formation et la protection qui vont avec», ajoute M. Lemelin.

### **Un ordre professionnel**

Pour la FPBQ, la meilleure solution pour encadrer correctement le travail des préposés aux bénéficiaires serait de créer un ordre professionnel. «Ça fait trois ans qu'on le demande, indique M. Lemelin. Il nous faut un encadrement et un ordre permettrait d'en avoir un.»

La FPBQ n'est pas contre l'idée de confier plus de tâches aux préposés. «Surtout que ce sont des gestes qui sont déjà faits, mais sans encadrement», précise M. Lemelin.

Dans une enquête menée l'an dernier, la FPBQ révélait que des préposés aux bénéficiaires prodiguaient déjà des soins invasifs dans certaines résidences pour aînés. «On avait été surpris de voir que quelques-uns de nos membres administraient de la morphine! On n'a pas le droit de faire ça. Mais dans les résidences, il manque tellement de personnel qu'on demande déjà aux préposés de faire des tâches complexes», dit-il.

Pour M. Lemelin, vouloir confier plus de responsabilités aux préposés en contexte de pénurie est compréhensible. «Mais il faut créer un ordre professionnel qui surveillera la profession», dit-il.

L'Office des professions du Québec, l'organisme qui chapeaute la création d'ordres professionnels, n'a pas répondu aux questions de *La Presse*, hier.

Source :

<http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/education/200902/03/01-823497-residences-pour-personnes-agees-les-preposes-exigent-une-formation.php>

---

Publié le 04 février 2009 à 07h05 | Mis à jour à 07h08

## Formation des préposés aux bénéficiaires: les aînés inquiets



Archives La Presse



**Ariane Lacoursière**

La Presse

Les aînés du Québec s'inquiètent du fait que des préposés aux bénéficiaires manquant de formation pourraient bientôt leur prodiguer des soins de santé invasifs dans les résidences privées.

Comme l'a révélé La Presse hier, un projet de règlement autorisant les «non-professionnels» à prodiguer des soins invasifs dans les résidences privées pour aînés pourrait bientôt entrer en vigueur au Québec. Or, les préposés aux bénéficiaires qui prodigueront ces soins estiment ne pas être suffisamment formés pour le faire.

Pour l'Association des retraitées et retraités de l'éducation du Québec (AREQ), cette situation est inacceptable. «Les personnes âgées en perte d'autonomie qui se résignent à déménager dans une résidence d'hébergement doivent s'y sentir en sécurité et être assurées d'y recevoir des soins adéquats. Même les préposés aux bénéficiaires manifestent leurs inquiétudes. C'est pour le moins troublant», dit la présidente de l'AREQ, Mariette Gélinas.

La Confédération des organismes de personnes handicapées du Québec (COPHAN) déplore quant à elle que le gouvernement confie de plus en plus de soins à des non-professionnels. «La formation qu'on leur donne est très variable. On veut que la formation soit balisée. Parce qu'on s'inquiète de la sécurité des personnes vulnérables», dit le directeur général de la COPHAN, Richard Lavigne.

Selon lui, Québec «ouvre une boîte de Pandore», en confiant de plus en plus de soins à différents intervenants. «C'est de plus en plus anarchique ce dossier-là», ajoute-t-il.

À la Fédération interprofessionnelle de la santé du Québec (FIQ), on croit aussi qu'il faut s'assurer que la formation offerte aux non-professionnels soit complète et de qualité. «On veut que les préposés aux bénéficiaires donnent de l'insuline. Mais pour ça, il faut les former adéquatement», dit la présidente de la FIQ, Lina Bonamie.

Actuellement, on demande aux infirmières des centres de santé et de services sociaux (CSSS) du Québec de former les non-professionnels. Mais les infirmières sont si débordées que les formations offertes sont brèves et incomplètes. Pour Mme Bonamie, cette situation n'a rien d'étonnant. «Les infirmières elles-mêmes n'ont souvent pas le temps d'être libérées pour aller suivre de la formation d'appoint. Je peux très bien m'imaginer qu'elles ne peuvent pas être libérées pour aller enseigner», dit-elle.

Source :

<http://www.cyberpresse.ca/actualites/quebec-canada/sante/200902/04/01-823918-formation-des-preposes-aux-beneficiaires-les-aines-inquiets.php>